



Clévacances : labellisation de meublés et appartements en location saisonnière

Association Clévacances Allier



→ **Présentation du label Clévacances**

→ **Clévacances : bénéfices propriétaires**

→ **Labellisation : mode opératoire**

Le label Clévacances

- ⇒ Un label national reconnu par le ministère du tourisme et présent dans 90 départements en France, soit plus de 28 000 locations et chambres d'hôtes.
- ⇒ Une Charte de Qualité nationale qui garantit le confort et la qualité du logement labellisé
- ⇒ La Labellisation reprend les normes du Classement mais présente des exigences supérieures en matière de confort, décoration et environnement.
- ⇒ Un niveau de confort exprimé de 1 à 5 Clés
- ⇒ Une location Clévacances peut être une maison indépendante ou mitoyenne, un appartement ou une résidence thermale).
- ⇒ Est labellisable tout hébergement préalablement classé «Meublé de tourisme».

Les bénéficiaires propriétaires

⇒ Labellisation Clévacances / effet réseau

- Adhésion à un réseau reconnu par le ministère du Tourisme et par le grand public
- Le label est une valeur ajoutée et la reconnaissance de la qualité de l'hébergement
- Conseil technique et visites préalables
- Instruction des dossiers

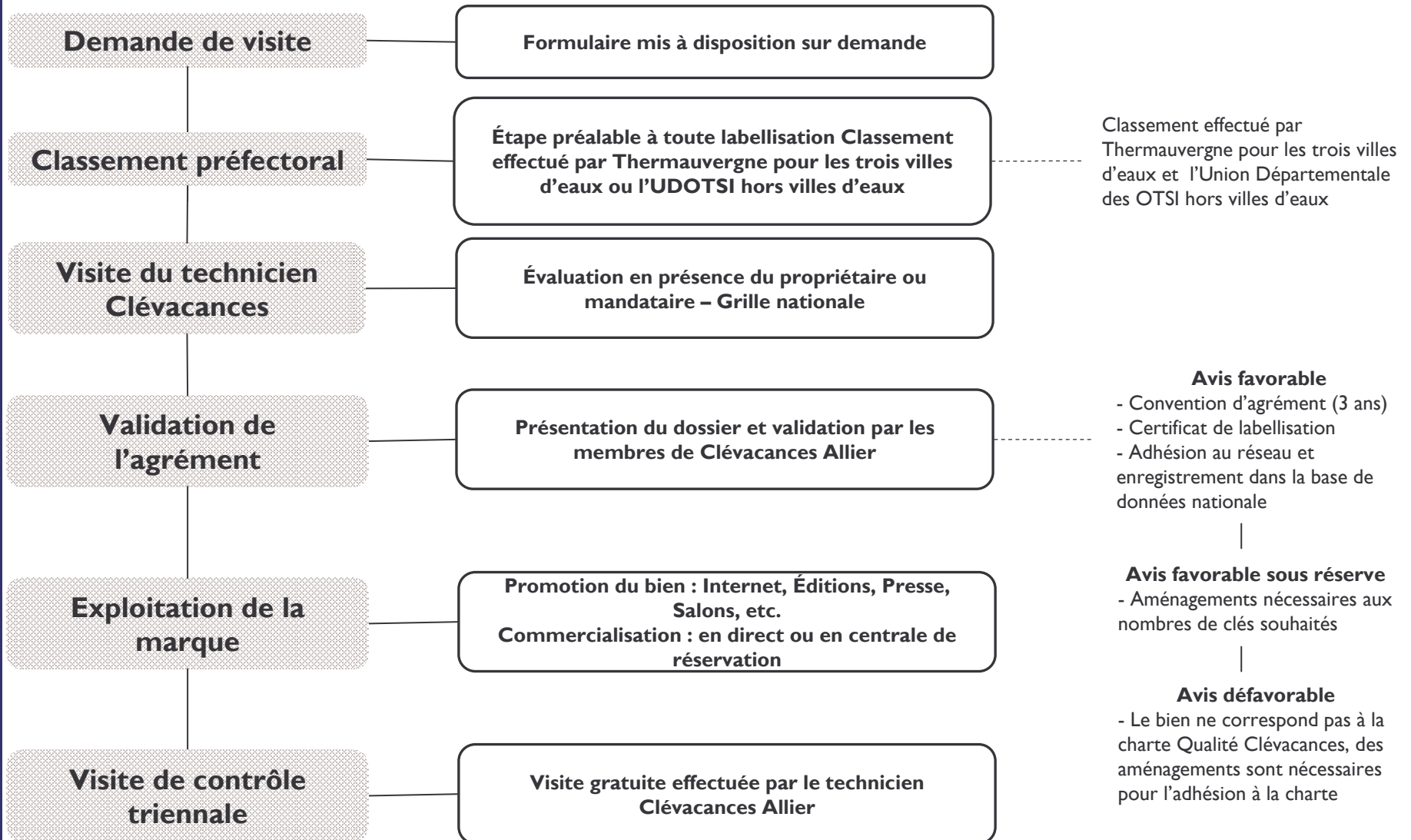
⇒ Outils

- Réglementation en vigueur (fiches FIDAL)
- Fourniture des documents types
- Dispositifs d'aides financières existants
- Information sur l'offre touristique départementale
- Information sur les démarches liées à la gestion du bien locatif

⇒ Promotion / mise en marché / gestion du bien locatif

- **Éditions** : Clévacances France, Clévacances Auvergne, éditions Thermauvergne / réseau des villes d'eaux, éditions départementales, Offices de Tourisme, etc.
- **Internet** : diffusion à travers les sites Internet Clévacances France, Auvergne, Thermauvergne / réseau des villes d'eaux, C.D.T Allier. Mise en avant de l'offre sur les sites des O.T.
- Actions de **relations presse, salons**, opération de **marketing direct**
- **Commercialisation** : outils d'aides à la commercialisation par un « Extranet propriétaires » sur le site Clévacances France. Possibilité d'adhésion à une centrale de réservation.

Processus de labellisation



Processus d'accompagnement financier

Demande visite / conseil préalable

- Rendez-vous préalable / visite de conseil

Montage du dossier de demande de subvention

- Demandes de subvention centralisées par Clévacances Allier.

Pièces à fournir : Lettre d'engagement (CG) / Plan de financement / État des subventions publiques / Déclaration de travaux / Plan et devis des travaux / Attestation de propriété / Statuts SCI & SARL exploitant si concerné / Charte nationale Clévacances / Avis de Clévacances Allier / Avis favorable d'obtention du niveau de classement exigé / Photos / RIB

Région uniquement : Diagnostic de Performance Énergétique avant et après travaux

Conditions : Agrément Clévacances (3 clés) et classement préfectoral (3*) / Maintien de l'activité (10 ans) / Adhésion à une centrale de réservation / Participation à l'observation touristique

Instruction du dossier

- Les dossiers sont examinés par la Commission Permanente du Conseil Général

Versement

100 % à la fin des travaux sur présentation de :

Ensemble des factures acquittées / Attestation de classement 3* / Attestation d'agrément 3 clés / convention de partenariat avec la centrale de commercialisation / Obtention du label « Tourisme et Handicap » pour les projets concernés

Agrément Clévacances

- Visite de labellisation à l'issue des travaux

- Dossiers examinés par Clévacances Allier sur la base de la visite de labellisation et un reportage photo

- L'agrément est validé pour trois années

- Signature définitive de la charte et du certificat d'agrément par le propriétaire

Les dispositifs d'accompagnement (synthèse, en vigueur en 2008)

		Conseil Régional		Conseil Général		
Bénéficiaires		Appartements meublés en location saisonnière, résidences thermales		Appartements meublés en location saisonnière		
Critères		3 clés minimum		3 clés minimum		
Modalités			Label T&H		Label T&H	
Création appartements & meublés		3 apt. / p / an	Prime allant jusqu'à 15%. Montant max. de 15.000 euros. Étude au cas par cas	3 apt. / p / an	3 apt. / p / an	
	Plafond	12.000 euros HT		12.000 euros HT	14.000 euros HT	
	Taux	30%		20%	20%	
	Subvention	3.600 euros		2.400 euros	2.800 euros	
Rénovation appartements & meublés		3 apt. / p / an		Prime allant jusqu'à 15%. Montant max. de 15.000 euros. Étude au cas par cas	1 apt. / p / an	1 apt. / p / an
	Plafond	8.000 / 10.000 e. HT			10.000 euros HT	12.000 euros HT
	Taux	30%			20%	20%
	Subvention	2.400 / 3.000 euros			2.000 euros	2.400 euros
Création résidences thermales		2 rés. / p / an	Prime allant jusqu'à 15%. Montant max. de 15.000 euros. Étude au cas par cas		-	-
	Plafond	12.000 euros HT				
	Taux	20%				
	Subvention	2.400 euros				
Rénovation résidences thermales		2 rés. / p / an		Prime allant jusqu'à 15%. Montant max. de 15.000 euros. Étude au cas par cas	-	-
	Plafond	12.000 euros HT				
	Taux	20%				
	Subvention	2.400 euros				
Obligations contractuelles		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un Diagnostic de Performance Énergétique (Région uniquement) - Agrément du label Clévacances (3 clés minimum) - Maintien de l'activité pendant 10 ans - Location via une centrale de réservation pendant 10 ans - Observation touristique 				

Adhésion au réseau Clévacances

L'adhésion du propriétaire au réseau Clévacances prend en compte :

- L'adhésion à la marque Clévacances et son exploitation,
- Les actions d'animation menées par l'association départementale Clévacances, la gestion administrative et assistance juridique,
- Le suivi et le contrôle des locations labellisées,
- Les actions de promotion menées à l'échelle nationale ou locale, déclinées auparavant

Tarif 2008	Location	Chambre d'hôtes
Droit d'entrée	120 € / prop	120€ / prop
Cotisation (annuelle)	(1 ^{ère} loc) 85€	(1 ^{ère} ch) 70€
<i>Dégressivité</i>	2 ^{ème} loc 80€ 3 ^{ème} loc 75€ 4 ^{ème} loc 70€ 5 ^{ème} loc 65€	2 ^{ème} ch 65€ 3 ^{ème} ch 60€ 4 ^{ème} ch 55€ 5 ^{ème} ch 50€
Visite triennale	gratuit	gratuit

Pour prendre contact avec votre interlocuteur

Clévacances Allier

Pavillon des Marronniers, Parc de Bellevue
BP 65/F - 03402 Yzeure cedex

Tél. : 04.70.46.81.58

Email : 03@clevacances.com

www.clevacances.com